Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/2024
ID : 032-200057586-20241015-D_2024_031-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE

N°2024-031

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

Séance du 15 octobre 2024

Date de la convocation :
08/10/2024
Date d'affichage de la convocation :
08/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BEYRIES, BENAC, BUSIPELLI-BEYRIES, CASTAINGTS, FARGUES, LENTIN, MUR, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Mesdames et Monsieur : BOUDÉ, COUERBE, DALL'AVA, JOUSSEINS, PÉRON, PHILIP, PORTÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

MARCHE AMENAGEMENT PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, RUE DES CORNIERES ET SES CORNIERES, RUE D'ARTAGNAN, RUE VICTOR HUGO, RUE DU 19 MARS ET RUE DU STADE :

- **AVENANT N°1 LOT N°1 VRD ;**
- **AVENANT N°1 LOT N°3 REVETEMENTS BETONS ET PIERRES ;**

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu la délibération du Conseil Municipal N°2021-014 du 19/03/2021,
- Considérant que des travaux engendrant une plus-value et une moins-value au marché doivent être actés comme modification du marché public effectuée par voie d'avenant ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les avenants ci-après :

. Avenant N°1 au Lot N° 1 – VRD
FAYAT ENTREPRISE TP SAS STAT DUGARCIN 47310 AUBIAC
Objet de l'avenant : Prendre en compte des travaux en moins-value suite à la non-réalisation de la prestation « dalles podotactiles pierre ».
Montant HT de l'avenant : - 5 143,20 €.
Nouveau montant HT du marché : 424 318,80 €.

. Avenant N°1 au Lot N°3 – Revêtements bétons et pierres
TRAVAUX PUBLICS DE GASCOGNE 32100 CONDOM
Objet de l'avenant : Prendre en compte des travaux en plus-value suite : remplissage des joints larges, pose de dalles podotactiles en pierre naturelle, travaux arcades emplacement canon, et remplacement tampons circulaires place de la Mairie.
Montant HT de l'avenant : 26 685,96 €.
Nouveau montant HT du marché : 471 617,66 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE les modalités des avenants indiqués ci-dessus pour le marché des travaux d'aménagement place de l'Hôtel de Ville, rue des cornières et ses cornières, rue d'Artagnan, rue Victor Hugo, rue du 19 mars et rue du stade.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants ainsi que tous les actes y afférents.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique au jour, et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 16 octobre 2024
Le Maire,
P. BEYRIES.

MAIRIE DE CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE (Gers)